

2M DIAG
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : La Madeleine
VERTUS 51130 BLANCS-COTEAUX
981 905 748 RCS Châlons en Champagne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente décembre, à 10 heures,

Au siège social,

Monsieur Maxime MOREAUX, président et associé unique de la société 2M DIAG,

A pris les décisions suivantes :

- Prolongement de 12 mois du premier exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de prolonger de 12 mois la date de clôture du premier exercice social, soit une clôture au 31 décembre 2024 en remplacement du 31 décembre 2023 comme prévu dans les statuts constitutifs.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 16 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 13 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence de 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2024.

(...) » Le reste sans changement

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Maxime MOREAUX

